



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cyclistes

Question écrite n° 19314

Texte de la question

M. Léonce Deprez partageant les perspectives de son action ministérielle tendant à assurer une meilleure sécurité des sportifs, demande à M. le ministre des sports la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle relative à l'établissement d'une véritable réflexion à propos du port du casque pour les cyclistes, comme il l'avait annoncé le 13 mars 2003, après une nouvelle chute mortelle sur les routes de Paris-Nice.

Texte de la réponse

La sécurité des sportifs est l'une des priorités du ministère des sports. Parmi tous les sports existant dans notre pays, le cyclisme est l'un des plus populaires. Il est pratiqué aussi bien en compétition que pour le loisir, mais est aussi un moyen de locomotion de plus en plus employé. Cet hiver, le décès d'un coureur cycliste sur la course Paris-Nice a relancé le débat sur le port du casque, en compétition, mais aussi lors de toute utilisation d'une bicyclette. En ce qui concerne la compétition, le port du casque a déjà été rendu obligatoire par la Fédération française de cyclisme lors des épreuves organisées avec des amateurs. L'Union cycliste internationale vient de le rendre également obligatoire pour les professionnels, avec quelques dérogations notamment lors des arrivées au sommet d'un col. La fédération internationale suit en cela les orientations recommandées notamment par le ministère des sports en concertation avec la Fédération française de cyclisme telles qu'elles avaient été définies lors d'une réunion présidée par le ministre le 14 avril dernier. A cette occasion, mais également lors de réunions de travail ultérieures, tenues au ministère avec l'ensemble des fédérations concernées, il a été envisagé de lancer à l'occasion de la prochaine rentrée sportive une grande campagne d'information sur la sécurité à vélo, et notamment sur le port du casque, à destination des compétiteurs lors des entraînements, des cyclotouristes et de tous les usagers utilisant la bicyclette pour leur loisir.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19314

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4207

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6757